



ASSOCIATION SELIDAIRE

ASSOCIATION SELIDAIRE

16 RUE FELIX FAURE
44400 REZE

Attestation

ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam^(*) Associations et Collectivités

Année 2024

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Départements 40 à 44 (voir page 2)

Garanties :

1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.

Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, **Recours des voisins et des tiers**, à concurrence de **125 000 000€/sinistre**.

2. Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommmages corporels	30 000 000 €/sinistre
Dommmages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommmages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommmages immatériels non consécutif.....	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

3. Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

4. Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société

**MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE France**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le code des assurances

Direction Associations & Collectivités Service de Gestion Spécialisée de NIORT

TSA 55113 - 79060 NIORT CEDEX 9 - Télécopie : 05 49 73 80 76

Bénéficiaires :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

40220	TARNOS	Clair de Lune
40310	GABARRET	SEL du Gabardan
40600	BISCARROSSE	SEL des Grands Lacs
40990	SAINT-PAUL-LES-DAX	SEL du LAC
41000	BLOIS	Loire et SEL
41100	VENDOME	SEL EN VENDOMOIS
41500	MER	SEL DE MER
42100	SAINT-ETIENNE	SEL des 7 collines de Sainte
42120	LE-COTEAU	Grains de SEL du Roannais
42140	CHAZELLES-SUR-LYON	SEL des monts du lyonnais
42160	ANDREZIEUX-BOUTHEON	SEL des Bords de Loire
42240	UNIEUX	SEL de l'ondaine
42260	GREZOLLES	SEL Vals d'Aix et d'isable St Germain Laval
42600	MONTBRISON	SEL du Forez
42800	TARTARAS	SELOZANGE
43210	BAS-EN-BASSET	SEL BASSOIS
43260	SAINT-HOSTIEN	SEL Echo du Velay
44000	NANTES	NANTES-en-SEL
44100	NANTES	SEL FERTILE
44150	ANCENIS-SAINT-GEREON	ANCENI'SEL
44230	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE	LE JARDIN ENCHANTE
44230	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	SEL STSEB
44240	LA-CHAPELLE-SUR-ERDRE	TROC AU SEL CHAPELAIN
44290	GUEMENE-PENFAO	SEL du Don
44310	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	SELPHIL
44351	GUERANDE CEDEX	Gwenn SEL
44360	SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	SEL de SEM
44400	REZE	SEL'idaire
44400	REZE	SEL du pont
44600	SAINT-NAZAIRE	Fleur de SEL
44700	ORVAULT	SEL D ORVAULT LES ROUSINETTES
44750	CAMPBON	Arc en SEL de CAMPBON

Mise à jour du 2 septembre 2024

(*) RAQVAM – Risques Autres Que Véhicules A Moteur – L'assurance exclut tout sinistre lié à l'usage ou action sur un véhicule motorisé. Tout usage abusif de la présente attestation, toute **fausse déclaration** pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi. Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.